

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4541

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Autorisation donnée à la société Atac, ou à toute société en son nom constituée, de déposer un dossier de demande d'implantation auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur une parcelle communautaire à déclasser, rue Marcel Cerdan, comprise dans le périmètre de l'îlot 14 de la ZAC de la Duchère**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du grand projet de ville de la Duchère à Lyon 9°, la SERL, aménageur de la ZAC de la Duchère, prévoit pour son îlot 14, un programme sous maîtrise d'ouvrage de l'Opac du Rhône comprenant la construction de bâtiments à usage d'habitation locative, de bureaux et de commerce.

La surface commerciale dévolue à ce programme et au profit de l'enseigne Atac serait d'environ 2 000 mètres carrés utiles avec 1 500 mètres carrés de surface de vente. L'enseigne Atac est actuellement installée à l'extrémité nord du centre commercial du Plateau et doit être délocalisée dans le cadre des aménagements de la ZAC.

A cet effet, la Communauté urbaine doit céder à la SERL, selon des modalités à définir, une parcelle de terrain d'une surface de 371 mètres carrés, rue Marcel Cerdan, en cours de déclassement du domaine public de voirie.

Le projet futur prévoyant la création d'un commerce avec une surface de vente supérieure à un seuil de 300 mètres carrés, la société bénéficiaire Atac doit donc déposer auprès de la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) une demande d'autorisation.

Il convient en conséquence de permettre à la société Atac, ou à toute société en son nom substituée, de déposer cette demande d'autorisation auprès de la CDEC sur la parcelle de terrain communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Atac, ou toute société en son nom constituée, à déposer une demande d'implantation auprès de la commission départementale d'équipement commercial (CDEC) sur la parcelle communautaire, rue Marcel Cerdan à Lyon 9°, qui fait actuellement l'objet d'un déclassement du domaine public de voirie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,